

Pour l'autorité compétente par délégation



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2026

### **Rapport relatif à l'adaptation des statuts du personnel de l'Office des Transports de la Corse**

Les statuts du personnel de l'Office des Transports de la Corse régissent les conditions d'emploi, de travail et d'avancement des personnels de l'établissement.

Ils représentent le cadre juridique qui organise la situation professionnelle des employés, leurs droits et devoirs.

Les agents de l'OTC disposent de statuts du personnel adoptés le 09 février 2006 par le Conseil d'Administration de l'Office.

Il vous est donc proposé d'adopter de nouveaux statuts du personnel de l'Office des Transports de la Corse adaptés à la législation en vigueur et conformes aux délibérations prises dans ce cadre par le Conseil d'Administration de l'établissement au cours des dernières années.

Nous vous informons que le Comité Social et Economique de l'OTC a été consulté le 11 décembre dernier en application des articles R. 2312-5 et R. 2312-6 du Code du travail. Paul BONARDI, représentant du personnel de l'établissement au CSE « se réjouit que les statuts aient été révisés et affinés »

Vous trouverez en Pièce-Jointe le projet des nouveaux statuts du personnel de l'Office des Transports de la Corse.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**